



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

**Fiche de poste Coordonnateur
d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire TFC
(Troubles des Fonctions Cognitives)
au collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles**

Cadre d'emploi

Référence : Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif et de temps d'inclusions. L'enseignant sera amené à enseigner toutes les matières au programme du collège. Ses objectifs sont de faciliter la scolarisation des élèves dans l'établissement, et de favoriser leur réussite au Certificat de Formation Générale (CFG).

Conditions requises

Un enseignant du second degré, ou du premier degré, est affecté sur le dispositif en tant que coordonnateur d'ULIS.

Il doit être titulaire du CAPPEI (avec le module de professionnalisation « coordonnateurs ULIS ») ou d'un diplôme de certification spécialisée antérieur à celui-ci ou bien s'engager à le préparer.

Missions

- Analyser les besoins éducatifs des élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives et leur répercussion de ceux-ci sur les apprentissages ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet individuel de chaque élève en fonction de ses besoins éducatifs particuliers, en lien avec son projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Utiliser et concevoir des supports pédagogiques différenciés et adaptés aux besoins des élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives dans différentes disciplines.
- Planifier les interventions du personnel AESH-Co ;
- Travailler en équipe au sein du collège afin de favoriser l'inclusion des élèves en fonction de leur PPS ;
- Être « personne ressource » au sein du collège ;
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'établissement ;
- Établir des relations de confiance et de collaboration avec les familles ;
- Travailler en équipe avec les partenaires (thérapeutes, SESSAD, MDPH, etc.) ;
- Présenter et expliciter aux partenaires son projet de travail, les projets individuels des élèves en lien avec leur PPS ou des observations organisées au sujet d'un élève ou d'un groupe d'élèves ;
- Intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- Articuler le projet individuel de chaque élève avec le volet éducatif et thérapeutique en lien avec le PPS ;
- Actualiser ses connaissances.

Compétences pour occuper le poste

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Connaissance des parcours d'orientation et des études ;
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Capacités à travailler en équipe ;
- Capacités à différencier ;
- Attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle ;
- Sens aigu de la discrétion, de la confidentialité et du devoir de réserve ;
- Adaptabilité à des situations variées ;
- Disponibilité.

Caractéristiques

Enseignant du second degré (PLC), vous effectuerez 18 heures d'enseignement en ULIS. Professeur des Écoles (PE), vous effectuerez 21 heures.

Votre première mission est celle d'un d'enseignement visant à proposer aux élèves handicapés, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel sous l'autorité du chef d'établissement. Ce rapport sera remis au chef d'établissement ainsi qu'à l'inspecteur ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

Un projet de l'ULIS sera rédigé dans la première année d'exercice et actualisé tous les ans en fonction des élèves accueillis. Ce projet sera remis au chef d'établissement, à l'inspecteur ASH ainsi qu'à la CDAPH qui s'appuie sur celui-là pour orienter les élèves.

Contacts pour information

Fabien Rochette, Conseiller Pédagogique ASH : fabien.rochette@ac-dijon.fr 03.86.93.22.09

Pour postuler

Envoyer pour le 18 mars 2022 (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.ien58@ac-dijon.fr

Remarque spécifique

Ce poste est susceptible d'être vacant.